

Consultation en vue du balayage de la voirie urbaine – année 2012

Règlement de Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION
BP 2
84440 ROBION
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : Balayage mécanique de la voirie urbaine

Date de l'avis d'appel public à la concurrence : 19 janvier 2012

Date limite de réception des offres : 13 février 2012

Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

1 – OBJET DU MARCHÉ

Ce marché est un marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) il concerne le balayage mécanique de la voirie urbaine

2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à l'offre et met cette consultation sur le site internet www.robion.fr dans la rubrique Appels d'offres

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Jean-Marc ROSSI, responsable des services techniques 06.25.99.75.63.
Mademoiselle Mireille NAMI, directrice des services techniques 04.90.76.60.44.

3 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- * La proposition dûment chiffrée à partir du descriptif quantitatif ci-joint. Celle-ci sera datée, paraphée et signée par une personne dûment habilitée à représenter l'entreprise
- * La description des véhicules utilisés

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

6 – CAHIER DES CHARGES

- Définition de la prestation

Balayage mécanique de la voirie de ROBION à l'aide d'une ou plusieurs balayeuses.

Compte tenu de la largeur de certaines rues les balayeuses devront avoir un gabarit adapté. La vidange des déchets ramassés se fera sur le site de l'ancienne déchetterie, soit à environ 2000 ml de la mairie.

- Durée et fréquence de la prestation

2 prestations de 8 heures par mois comptabilisées sur le nombre total d'engins employés + 4 prestations supplémentaires de 8 heures dans l'année à partir du mois de mars 2012

- Lieu de la prestation

Dans les rues, places et parking du village (agglomération) ainsi que dans les cours du groupe scolaire.

Pour information, la traversée du village (route de CAVAILLON à COUSTELLET) représente 1.500 ml, l'avenue de la Gare représente 700 ml et l'avenue Oscar Roulet représente 500 ml.

Un plan du village est disponible sur demande.

- Prestations supplémentaires

L'entreprise soumissionnaire doit s'engager à intervenir dans un délai maximum de 48 heures sur demande de la commune en cas d'urgence (manifestation, pluies importantes, travaux, ... etc ...).

- Divers

Les véhicules employés seront décrits dans l'offre.